

SIAL
INSPIRE FOOD BUSINESS

SIAL 2024

Salon international de l'alimentation

Parc des Expositions Paris Nord-Villepinte

19 au 23 oct. 2024 Dossier d'inscription

LES CHIFFRES :

- 7 500 exposants
- 85 % de visiteurs internationaux
- 127 pays représentés + de 90 % d'internationaux
- 400 000 produits représentés
- 1 800 innovations présentées
- 650 starts-up

PLUS D'INFOS : WWW.SIALPARIS.FR

Pavillon collectif Hauts-de-France



S A L O N S
PROFESSIONNELS

AGR SPHÈRES
AU SERVICE DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DES HAUTS-DE-FRANCE

Comité de Promotion
CHAMBRES D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE



Retrouvons-nous sur       

hautsdefrance.fr

Région
Hauts-de-France

SIAL 2024 - Pavillon collectif

Salon international de l'alimentation

VOUS ÊTES une entreprise et vous souhaitez exposer pour la première ou seconde fois au Salon international de l'agroalimentaire (SIAL)

VOUS SOUHAITEZ améliorer votre visibilité sur un salon international, développer vos marchés à l'export, mettre en avant vos savoir-faire et compétences, trouver de nouveaux partenaires commerciaux...

REJOIGNEZ le stand de la Région Hauts-de-France au SIAL !

FORMULE SPÉCIALE :

La Région vous offre la possibilité d'exposer sur le pavillon collectif. À ce titre, un tarif privilégié vous est proposé.

Offre à 2 760 € comprenant :

- **Une station de travail pré-équipée dans un espace commun et ouvert avec :** une banque d'accueil, un tabouret haut, un totem, une multiprise, l'accès à une réserve commune, l'accès à un espace de convivialité mutualisé réservé aux exposants du pavillon collectif Hauts-de-France.
- **les frais d'inscription au salon comprenant :** l'accès à un espace exposant privatisé permettant la gestion en ligne de votre inscription, les badges exposants, votre marque listée dans le catalogue officiel du salon, votre participation possible au SIAL Innovation, vos communiqués publiés dans la section MEDIA du site SIAL Paris, la promotion de votre présence sur le salon, 40 invitations clients et accès à la Marketplace CXMP.

VOTRE CONTACT

Votre contact pour la participation au pavillon collectif dans le secteur "Régions de France"

Sophie Dussuelle - Tél. : 03 74 27 14 17 - Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur



[hautsdefrance.fr](https://www.hautsdefrance.fr)



Région
Hauts-de-France

Pavillon collectif régional dans le secteur "Régions de France"

SIAL 2024 Salon international de l'alimentation

Bulletin
d'inscription

à retourner avant le 25 avril 2024
à Sophie DUSSUELLE: Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

ACCOMPAGNÉ
D'UN EXTRAIT KBIS

ENTITÉ :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nom et prénom du dirigeant :

Fonction :

Responsable du dossier :

Fonction :

Effectif :

Tél. :

Email :

Site Internet :

Activité en français :

Activité en anglais :

N° SIRET :

TVA Intracommunautaire :

Je soussigné(e)

Date

Signature et cachet de l'entreprise :

S'engage à participer au SIAL 2024 en tant qu'exposant dans le hall "Régions de France", selon la formule proposée :

Station de travail pré-équipée, frais d'inscription inclus

2 760 €

TOTAL DE LA PARTICIPATION

€

Les prix indiqués sont forfaitaires et non taxables (activité non assujettie à la TVA).

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE Chaque exposant participant aux opérations collectives organisées par la Région Hauts-de-France doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'il expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex. : acheminement du matériel d'exposition...). D'une façon générale, la Région Hauts-de-France décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants.

ANNULATION En cas d'annulation l'exposant s'engage à régler la totalité de la participation due.

La réception du bulletin de participation vaut engagement de votre entité. Une convention vous précisera les modalités de versement de votre participation à la Région.

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France